undefined - jeudi 29 octobre 2026

Actu locale | Vienne

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Le service de téléalarme va changer de main en 2027

Clémence Lena



Le service de téléalarme s'adresse aux personnes âgées, mais également aux personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes handicapées ou isolées qui ont besoin de pouvoir appeler une aide physique en cas d'accident. Photo Jean-Baptiste Bornier

Lors du conseil communautaire, les élus ont validé la future évolution de ce service qui concerne 900 abonnés sur le territoire. L'Agglo va en effet rendre la compétence aux communes.

En Isère, le service public de téléalarme est porté par plusieurs opérateurs, dont Vienne Condrieu Agglomération. Ils répondent aux besoins des communes qui le souhaitent dans un marché devenu très concurrentiel puisque de nombreux organismes privés proposent désormais le même type de service. Cette organisation mutualisée se fait en partenariat avec le Département de l'Isère et le Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (Sdis 38).

À ce jour, Vienne Condrieu Agglomération assure la gestion de la téléalarme sur 94 communes, dont 26 sur son territoire, en partenariat avec les mairies, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale et d'autres communautés de communes. Cela concerne 2 400 abonnés, dont près de 900 sur le territoire de l'Agglo.

Mais durant l'été, un des autres opérateurs publics, l'Afiph à dom, a décidé de se retirer du dispositif. Cette association s'occupe des abonnés du secteur de Grenoble ainsi que du lien

avec les prestataires nécessaires (opérateur téléphonique Orange, le fournisseur du logiciel de téléassistance situé au Sdis 38). À la suite de cette décision, le Sdis 38 a annoncé également se retirer à compter du 31 janvier prochain.

Par conséquent, Vienne Condrieu Agglomération se voit obligée de redéfinir l'organisation de la téléalarme d'ici la fin du mois de janvier 2027.

Lors du conseil communautaire, mardi 27 octobre, l'Agglo a annoncé qu'elle allait restituer la compétence aux communes, à leur demande. Pour faciliter le changement, l'intercommunalité a lancé un groupement de commandes pour le compte des villes et villages de son territoire qui souhaitent passer un contrat avec un opérateur privé de téléalarme. « Nous sommes victimes dans cette affaire, a souligné le président Thierry Kovacs. Le système fonctionnait aussi bien que possible mais nous sommes obligés de faire ces changements. » Comme aujourd'hui, les communes seront libres de fixer leurs tarifs. D'une manière générale, « l'objectif est de maintenir le service et de rendre l'évolution la plus indolore possible pour les usagers », indique Luc Thomas, élu en charge de la téléalarme à l'Agglo.

Pour les collectivités extérieures à Vienne Condrieu Agglomération et qui bénéficient de son service jusqu'à présent, l'Agglo indique que des échanges sont en cours afin d'organiser la fin des conventions en vigueur. Elle explique avoir proposé son appui à ces partenaires pour les aider à identifier les solutions les plus adaptées au sein de l'offre de téléassistance disponible.

• C'est quoi la téléalarme ?

Le service de téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est un service d'assistance à distance. Il relie un abonné, chez lui , au centre d'écoute téléalarme, afin d'obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel de sa part. Jusqu'à présent, la mise en contact entre l'abonné et le réseau est pilotée par un opérateur spécialisé depuis une centrale d'écoute, située dans les locaux du Sdis 38.

Actuellement, VCA gère le service sur 94 communes (26 communes de l'Agglo et 68 communes extérieures).


drive

